



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 12 mars 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19	Nombre de Membres présents à la séance 15	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 18
--	--	---

Date de la convocation : 07 mars 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 07 mars 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le douze mars à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du sept mars deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame CALTOT Daniel a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.

Monsieur JAMES Rémy

Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur ORIENT Olivier.

Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Secrétaire de séance :

Monsieur DELAMARE Dominique a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 026 – ATTRIBUTION DU CONTRAT DU LOT 3 POUR LA GESTION DES ESPACES VERTS

Par délibération n° 2024 / 022 du 27 février 2024, le conseil municipal décidait de surseoir à sa décision quant à l'attribution du lot 3, dans l'attente d'éléments complémentaires.

Pour rappel, pour le lot n° 3 « Contrat entretien des fossés et des bassins pour 6 550 m² », voici un tableau présentant les notes obtenues par les différentes entreprises postulantes :

Entreprise pour Lot n° 3	Tarif annuel HT (en €)	Tarif annuel TTC (en €)	Note pour le prix (/40)	Note technique (/60)	Total des points (/100)	Classement de l'offre
Leclerq espaces verts	5 169.82	6 203.78	36	51	87	2
Avenir des paysages	13 483.60	16 180.32	34	46	80	4
Gouellain	1 881.00	2 257.20	40	48	88	1
Ecojardin	4 582.40	5 498.88	38	47	85	3

Par mail du 08 mars 2024, l'entreprise Gouellain a confirmé son intention de ne pas maintenir son offre. C'est donc l'entreprise Leclerq espaces verts qui arrive en première position.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Date d'affichage de la présente délibération

Le 15 mars 2024



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** le lot n° 3 « Contrat entretien des fossés et des bassins » à l'entreprise **LECLERQ** espace verts pour 5 169,82 € HT annuels ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à cette passation de contrat ;
- **INSCRIT** la somme correspondante au budget 2024, chapitre 11, article 611.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER**

